

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :

N° de licence (si déjà licencié) : A-.....-.....

Niveau ou Qualification (Plongée) :
Niveau dans une spécialité (Préciser) :

Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable :
E-mail (fiable) : @

Cotisations Club (valable jusqu'au 30 septembre 2024)		Votre montant
Adulte	121.80 €	
Jeune (-16 ans)	86.30 €	
Réduction 2 ^{ème} membre	-10.00 €	
Réduction 3 ^{ème} membre et plus	-20.00 €	
Réduction après le 1 ^{er} janvier 2024	-20.00 €	
Licence (valable jusqu'au 31 décembre 2024)		
Adulte	45.80 €	
Licence Passager (Sans cotisation Club)	52.00 €	
Jeune (-16 ans) (prix réduit de 50% par COREG)	14.35 €	
Assurance Individuelle Accident – Garantie Loisir (voir Annexe 1)		
Loisir 1	22.00 €	
Loisir 2	27.00 €	
Loisir 3	45.50 €	
Piscine (intégrant les compétitions piscine)	12.50 €	
Garantie Loisir Top (Garantie Loisir + Assurance Voyage Plongée dans le monde entier) (voir Annexe 1)		
Loisir 1 Top	42.50 €	
Loisir 2 Top	53.75 €	
Loisir 3 Top	88.75 €	
Total		

Assurances - À remplir obligatoirement.

La souscription de garanties complémentaires n'est pas obligatoire, toutefois elle vous est vivement recommandée.
Je soussigné(e) atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant notice d'information des garanties Individuelles Accident (comprises dans la licence FFESSM).

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance d'informations relatives au contrat d'assurance ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident survenu pendant la pratique des activités en sus des garanties de bases Individuelles Accident (documents consultables sur le site de la FFESSM et sur le site Internet du club).

J'ai décidé (cocher la case choisie) :

- de souscrire aux garanties complémentaires,
 de ne pas souscrire aux garanties complémentaires.

**La cotisation club doit être réglée impérativement avant le 30 septembre 2023.
Le règlement doit se faire en un seul versement.**

Règlement général sur la protection des données

Je confirme avoir pris connaissance du règlement sur la protection des données disponibles sur le site du club www.bethunesubaquatique.com et en acceptant tous les termes.

Fait à Béthune, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Je soussigné(e)

Droit à l'image pour la saison 2023-2024

Autorise

N'autorise pas

le Béthune Subaquatique à utiliser des photographies, des films et des enregistrements sonores pris dans le cadre des activités du club, où j'apparais pour les publier sur les documents de communication, le site Internet et la page Facebook du Béthune Subaquatique.

Statuts et règlement intérieur du Béthune Subaquatique

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des statuts du club Béthune Subaquatique et les accepter (ces documents sont disponibles sur le site internet du Béthune Subaquatique). Une version papier sera remise sur la demande auprès des responsables du secrétariat du club.

Date :

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs :

- ☞ **La cotisation et la licence sont obligatoires. L'assurance individuelle accident est facultative mais recommandée.**
- ☞ **Fournir une photographie d'identité récente avec votre nom au dos (pour les nouveaux adhérents),**
- ☞ **Joindre une photocopie de votre certificat médical (utiliser exclusivement le modèle fédéral – Annexe 2).**
- ☞ **Joindre l'autorisation parentale pour les mineurs (Annexe 3 – Autorisation parentale) téléchargeable sur le site.**
- ☞ **Les règlements se font par chèque à l'ordre de BETHUNE SUBAQUATIQUE.**

COTISATION CLUB

Elle est valable jusqu'au 30 septembre 2024.

Elle permet le fonctionnement du club :

- + Achat de matériel (Détendeur, Gilet, Bloc...)
- + Entretien du matériel (Compresseur, requalification des blocs,)
- + Fonctionnement général du club : secrétariat, assurances, ...
- + Manifestations festives du club : Assemblée générale, pot de fin d'année, ...

Elle comprend :

- + L'accès aux bassins pour les entraînements piscine,
- + Le prêt des matériels du club (détendeur, gilet, bloc...) pour les entraînements piscine et les sorties en milieu naturel,
- + L'accès à toutes les manifestations du club.
- + La fourniture des documents FFESSM suivants :
 - o Passeport et premier carnet de plongées,
 - o Carte CMAS du Niveau 1.

Elle ne comprend pas :

- + Les cartes CMAS/FFESSM des niveaux autres que le niveau 1 (15€),
- + Les frais de duplication des licences ou carte de niveau FFESSM/CMAS que vous auriez perdues (20€),
- + Les carnets de plongées supplémentaires (4€),
- + Les frais de formation spécifique (Nitrox, Rifap, ...)
- + Les coûts des sorties en milieu naturel (Roeux, Boulogne sur Mer, Barrage de l'Eau d'Heure, ...).

La cotisation Jeune est valable pour les personnes qui ont moins de 16 ans révolus au jour de leur inscription.

Les réductions 2^{ème} membre et 3^{ème} membre s'appliquent aux membres d'une même famille vivant sous le même toit.

Les membres bienfaiteurs sont les personnes payant une cotisation club désirant s'associer au club sans être licenciés et ne pratiquant pas les activités sportives de notre club.

Ne pourront voter à l'assemblée générale et se présenter à l'élection au conseil d'administration que les personnes ayant acquitté leur cotisation 2023/2024

LA LICENCE ET LES ASSURANCES

Elle est valable du 15 septembre 2023 au 31 décembre 2024.

La licence FFESSM vous fait bénéficier d'une assurance en responsabilité civile. Elle couvre les dommages que vous pourriez causer à autrui pendant la pratique de votre loisir (entraînement piscine, sorties en milieu naturel...).

Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels que vous pourriez subir sans tiers responsable.

Nous vous conseillons donc de souscrire une assurance individuelle accident qui vous couvrira pendant votre activité subaquatique lors d'un accident sans tiers responsable. Consultez le site du Cabinet LAFONT pour connaître les conditions de garanties : http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp

La licence fédérale vaut donne droit à un tarif préférentiel sur l'abonnement à la revue fédérale SUBAQUA. Vous pouvez vous abonner à la revue en remplissant le formulaire d'abonnement joint lors de la réception de votre licence. A vous de le transmettre avec votre règlement au siège de la FFESSM.

CERTIFICAT MEDICAL

La délivrance ou le renouvellement d'une licence obéit aux règles indiquées dans l'annexe 1 – Nouvelles dispositions du CACI (téléchargeable sur le site).

Vous ne devez utiliser que le modèle fédéral standard recto/verso fournie en Annexe 2 – CACI (téléchargeable sur le site).

LES ENTRAÎNEMENTS PISCINE

Lieu et Horaire : deux entraînements sont prévus par semaine, le lundi et le vendredi de 20h à 22h au centre nautique de Béthune, Avenue du Pont des Dames. L'accès aux vestiaires collectifs (vestiaires 2, 3 et 4) peut se faire à partir de 19h45.

Renseignez-vous auprès des responsables ou sur le site <http://www.bethunesubaquatique.com>.

Prise en compte du matériel pour les entraînements piscine et les sorties en milieu naturel :

L'accès au local compresseur et matériel est interdit à toutes les personnes non autorisées par le Président. Le matériel vous sera remis par une personne désignée à cet effet.

Pour des raisons d'hygiène, il est préférable que chacun utilise son détendeur personnel. Un produit désinfectant est à votre disposition à chaque début de séance en piscine.

Les détendeurs club seront réservés en priorité aux débutants.

MATERIEL DU CLUB

Le club dispose de :

- ✚ Un semi-rigide, l'ARCHIMEDE, de 6m50 (acquis en 2018) accueillant 12 plongeurs et basé au port de BOULOGNE
- ✚ Un compresseur 27 m³/h, 5 blocs tampons de 80l à 330 bars et un compresseur mobile de 18 m³/h.
- ✚ 70 blocs de plongée (coût d'une requalification : 80 €),
- ✚ 60 détendeurs (coût moyen : 250 €),
- ✚ 45 gilets de la taille XL à la taille XXS (coût moyen : 300 €),
- ✚ Quelques combinaisons,
- ✚ Des palmes et masques de différentes tailles.

Tout ce matériel est onéreux, nous vous demandons donc d'en prendre le plus grand soin.

Après toute sortie en mer, les matériels du club (détendeurs, gilets et blocs) doivent être correctement rincés à l'eau douce.